

Recherche et développement

immédiatement à la tâche de regrouper ces forces, conformément au vœu qu'avait formulé dans son mémoire l'Association canadienne des professeurs d'université. La création de ce comité fut annoncée le 2 novembre 1976. On précisait qu'il compterait 20 membres; qu'il serait présidé par le secrétaire du ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie; que neuf autres fonctionnaires fédéraux, dont les directeurs de trois conseils de subvention à la recherche, complèteraient la représentation fédérale; et que la représentation provinciale comprendrait des sous-ministres chargés des universités, des présidents d'université ou des principaux, vice-principaux et des représentants de conseil ou de commissions universitaires.

On a aussi annoncé que les régions seraient équitablement représentées au sein du contingent provincial. La création de ce comité a marqué le début d'une ère de meilleure compréhension et de meilleure collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux en matière de recherche universitaire.

Je passe maintenant à la deuxième recommandation de ce rapport, qui a été présenté en février 1976. La deuxième recommandation se lit ainsi:

Nous recommandons que le gouvernement restaure une partie du pouvoir d'achat qu'ont perdu les conseils subventionnaires (le Conseil de recherches médicales, le Conseil national de recherches et le Conseil des arts du Canada).

Nous avons presque immédiatement donné suite à cette recommandation. Penchons-nous sur les prévisions budgétaires qui viennent d'être déposées à la Chambre. Ces prévisions tiennent compte du coût accru des recherches subventionnées par les conseils imputable à l'inflation. Elles reportent aussi pour l'année 1978-1979 l'augmentation supplémentaire de 8 millions accordée au cours de l'année financière précédente, qui tient maintenant compte du coût accru des programmes relatifs à la juste répartition des installations scientifiques dans les régions, aux problèmes d'intérêt national et à la recherche interdisciplinaire.

Il est intéressant de constater que, pour l'année 1978-1979, le budget du Conseil national de recherches s'établira à 105 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 7.1 millions; celui du Conseil de recherches médicale à 60 millions, une augmentation de 3.3 millions; et celui du programme des sciences humaines du Conseil des Arts à 31.1 millions, une augmentation de 2.3 millions. Voilà qui constitue une réponse directe aux vœux de l'Association canadienne des professeurs d'université.

Voici la troisième recommandation:

Nous aimerions bien voir modifier les règles de financement des universités et des collèges, mais nous reconnaissons que le moment ne se prête peut-être pas tellement à un changement aussi important.

Cette recommandation reconnaît donc qu'il serait difficile pour le moment d'apporter des changements aux modalités de financement, mais nous avons donné directement suite à cette recommandation en proposant le bill C-26. La loi n'a pas encore été proclamée, mais elle le sera en temps opportun. Cette nouvelle loi apporte en effet un changement considérable au système de financement. Elle contribue beaucoup à mettre en œuvre certaines idées regroupant les opinions de gens engagés dans bien des domaines.

D'accord, il ne s'agit simplement que d'une entreprise de réorganisation pour le moment, mais le bill C-26 de la dernière session adopté par le Parlement en juin 1977, avait pour principal objectif de créer deux nouveaux organismes chargés

d'octroyer des subventions: le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie qui hérite du Conseil national de recherches la tâche d'encourager la recherche universitaire dans le domaine des sciences naturelles et du génie; et le Conseil de recherches en sciences humaines qui hérite du Conseil des Arts du Canada la tâche de stimuler la recherche universitaire dans le domaine des sciences humaines. Le Conseil de recherches médicales n'a pas été réorganisé par le bill, quoique sa mission ait été modifiée.

● (1752)

Les trois conseils subventionnaires, CRSNG, CRSH et CRM, distribueront la plupart des subventions fédérales directes à la recherche universitaire. Ces trois conseils rendront compte au Parlement par l'intermédiaire de leur propre ministre. Leurs membres et leurs présidents sont désignés par le gouverneur en conseil. Ils sont soumis à certaines règles administratives et financières. Pour le reste, ils sont soustraits à l'intervention de l'État; leur indépendance et leur économie sont totales. Ni le gouverneur en conseil, ni le ministre désigné ne peuvent leur donner des ordres ou des instructions. Cependant, le ministre peut leur soumettre des questions pour avis.

Évidemment, c'est de l'État que ces conseils reçoivent leurs fonds. Dans l'établissement des crédits, le gouvernement tiendra compte de la séparation et de la révision des conseils. Il est donc tout à fait équitable que ces conseils soient informés des objectifs et des souhaits de l'État. La façon dont cela doit se faire est une question importante qui fait actuellement l'objet d'une étude attentive.

Dans cette brève intervention, j'ai pu exprimer mon désir personnel de servir les milieux de la recherche, ma confiance personnelle envers les chercheurs canadiens, et ma conviction qu'il faut s'intéresser de plus près à toutes les universités du pays, car leurs travaux de recherche pure peuvent nous apporter des avantages certains. Car tous les travaux de recherche ne doivent pas nécessairement avoir en vue une application donnée. La recherche n'est pas un distributeur automatique qui livre une tasse de café quand on y met une pièce de monnaie, ni une loterie mécanique à qui on demanderait de rendre dix pièces quand on lui en donne une. Pour obtenir des résultats, il faut dans beaucoup de cas faire confiance aux cerveaux qui travaillent dans les universités et aux cerveaux qu'ils contribuent à former. Pas un chercheur qui se respecte ne traiterait ses élèves comme des automates: il se considère à leur égard comme celui qui sème, celui qui montre la voie, celui qui ouvre quelques portes, car en réalité c'est en suivant sa ligne propre que chaque disciple progressera, qu'il finira par améliorer notre vie future.

Comme je l'ai dit au début de ma brève allocution, quel pays, sinon le Canada, construirait de grandes coupoles de plastic au-dessus des villes comme dans le monde de Buck Rogers ou celui de l'espace? Qui, sinon le Canada, devrait mieux connaître les sciences de l'environnement? Qui, sinon le Canada, s'intéressera vraiment aux petites formes de vie qui existent dans certaines îles du Nord? Qui, sinon le Canada, à la charnière du monde entre les États-Unis, la Russie et la Chine, aura la responsabilité d'exporter, non seulement la technologie, mais la technologie humaine? C'est-à-dire la technologie tirée des sciences sociales. Comme un député de l'opposition l'a déjà mentionné, l'important est de déterminer comment nous pouvons vivre ensemble sur la terre de façon saine